

0333273D  
ACADEMIE DE BORDEAUX  
LYCEE POLYVALENT VACLAV HAVEL  
5 AVENUE DANIELLE MITTERRAND  
33130 BEGLES  
Tel : 0557304900

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Reliquat d'excédents

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 41  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 08/03/2021  
Réuni le : 16/03/2021  
Sous la présidence de : Bruno Ballarin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration détermine le seuil de remboursement d'un reliquat d'excédent**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Reliquat excédents : Conformément à l'article 21 de la loi de finances n°66-948 du 22 décembre 1966, modifiée par la loi de finances n°2001-1276 du 28 décembre 2001, le conseil d'administration autorise que toute créance inférieure à 8 euros constatée dans les écritures de la comptabilité et provenant de trop-perçus est définitivement acquise à l'EPL à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de sanctification au créancier.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0